

FORMATION SPECIALISEE TRANSVERSALE D'URGENCES PEDIATRIQUES

I. Organisation générale

A. Objectifs généraux de la formation

Être capable de prendre en charge et d'orienter les pathologies aiguës urgentes et non urgentes médicales et chirurgicales de l'enfant, de sa sortie de maternité à la fin de l'adolescence.

Former à la maîtrise de la prise en charge des urgences vitales de l'enfant.

Former aux spécificités de l'enfant, nouveau-né inclus, dans la pathologie médicale, chirurgicale et traumatique d'urgence.

Former à la réalisation des gestes techniques aux urgences pédiatriques.

B. Collèges d'enseignants impliqués dans cette FST

Collège National des Pédiatres Universitaires (CNPUI), Collège des Enseignants de Médecine d'Urgence.

C. Durée de la FST

Deux semestres.

D. Sélection des candidats à la FST

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

II. Caractéristiques

A. Enseignement hors stages

1. Volume horaire

2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie.

2. Nature des enseignements

En application de l'article 5 du présent arrêté :

- Enseignement en autonomie notamment par e-learning
- Exercices supervisés de mise en situation, de simulation, apprentissage par résolution de problèmes ;
- Séminaires présentiels nationaux, interrégionaux ou régionaux.

3. Connaissances à maîtriser au terme de la formation :

Les connaissances théoriques et pratiques générales sont détaillées dans la plateforme numérique de la FST, en particulier :

- L'organisation des urgences et de l'hospitalisation d'urgence,
- Les motifs de recours les plus fréquents, le niveau de soins requis et son degré d'urgence,
- Les signes de gravité potentiels ou avérés, et la prise en charge des détresses vitales immédiates,
- La démarche diagnostique, étiologique et pronostique en urgence,
- Les gestes techniques aux urgences pédiatriques,
- Les principes du triage et de l'orientation des enfants,
- L'urgence et les maladies chroniques de l'enfant
- Les aspects relationnels avec les enfants et les parents et la gestion d'équipe hospitalière,
- Les particularités de la recherche clinique aux urgences pédiatriques.

B. Stages

1. Stages à réaliser

- 1 stage d'un semestre en urgences pédiatriques dans un lieu de stage bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour la FST d'Urgences pédiatriques,
- 1 stage d'un semestre en réanimation pédiatrique ou en service mobile d'urgence et de réanimation pédiatrique dans un lieu de stage bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour la FST d'Urgences pédiatriques.

2. Critères d'agrément des stages dans la FST

En sus des dispositions de l'article 34 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine, la commission d'agrément prend en compte :

- L'activité (≥15000 passages pédiatriques annuels, présence d'une salle d'accueil des urgences vitales (SAUV) et d'une unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD), avec plus de 5% de taux d'hospitalisation pour un service d'urgences pédiatriques);

- L'encadrement académique, universitaire ou non-universitaire ;
- L'organisation de réunions interdisciplinaires ;
- L'implication pédagogique de la structure d'urgences ;
- La présence d'au moins 2 ETP pédiatre.

C. Compétences à maîtriser au terme de la formation

Ces compétences sont d'ordre clinique, technique, et comportemental et concernent notamment l'organisation de la médecine d'urgence de l'enfant, le triage, et les gestes en médecine d'urgence pédiatrique. Elles sont détaillées sur la plateforme numérique la FST.

D. Évaluation

1. Modalités de l'évaluation des connaissances

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

Évaluation, par le maître de stage, au terme de chacun des stages, par un formulaire standardisé et à partir des données du portfolio numérique de l'étudiant.

Évaluation à la fin de la FST, portant sur les domaines suivants :

- Connaissances théoriques : autoévaluation, certifiée par le pilote de la FST ou le tuteur, à l'aide des questions qui suivent les cours mis en ligne sur la plateforme numérique (e-enseignement et e-évaluation) ; examen final par QCM, dossiers de cas cliniques
- Connaissances pratiques en stage à l'aide du portfolio numérique, saisi par l'étudiant et certifié par le tuteur.

2. Modalités de l'évaluation des compétences

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

- Validation des stages
- Compétences acquises listées dans le portfolio
- Mémoire court en lien avec un des stages (mémoire « d'activité et compréhension », revue de la littérature : le thème sera défini entre le candidat, le responsable de stage et le pilote)

3. Modalités de validation de la FST

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

- Validation des connaissances théoriques (portfolio numérique et examen des connaissances) ;
- Validation des compétences ;
- Mémoire pouvant prendre la forme de projets de recherche/résultats d'une recherche/EPP - Participation comme auditeur et/ou présentateur à une rencontre scientifique d'urgences pédiatriques ;
- Avoir montré, sur la période de formation, un investissement dans la recherche clinique aux urgences pédiatriques.